

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Tel : 20 30 90 20 / 20 30 90 22

Fax : 20 21 35 87

Email : dgtcp@tresor.gouv.ci

BP V 98 ABIDJAN

Le Directeur Général



Abidjan, le 24 MAI 2025

N° 04496 /MEF/DGTCP/DRH/SDGP/SGA/GLA

## NOTE DE SERVICE

Destinataire : Mesdames et Messieurs :

- l'Inspecteur Auditeur Général ;
- le Coordonnateur de l'OED-TP ;
- les Directeurs Centraux ;
- les Comptables Généraux ;
- les Trésoriers Généraux ;
- les Payeurs de Districts ;
- les Payeurs de Régions.

V/Réf. :

Objet : Procédure de demande d'autorisation d'absence.

Nombre de pièces jointes : 00

Conformément au Statut Général de la Fonction Publique, le droit syndical est reconnu à tout fonctionnaire et agent de l'Etat.

Ainsi, le Trésor Public, soucieux de maintenir un climat social apaisé et propice au maintien d'un niveau de performance soutenu, compte en son sein plusieurs syndicats et associations actifs.

Cependant, il me revient que des absences non autorisées de certains membres de bureau de syndicats et associations entraînent un dysfonctionnement au sein des services et portent atteinte à l'image de marque de notre institution.

C'est pourquoi, j'invite dorénavant tout agent du Trésor Public à requérir en plus de l'accord effectif de la Direction Générale, celui de son supérieur hiérarchique, avant de s'absenter dans le cadre d'une quelconque activité syndicale ou associative.



Aussi, je rappelle que les éventuelles demandes d'autorisations d'absence individuelles s'effectuent obligatoirement dans l'applicatif « ATTOUNGBLAN ».

J'attache du prix au strict respect de cette procédure.

AMPLIATION :

-Secrétaires généraux des syndicats et associations



**ASSAHORE KONAN JACQUES**  
Directeur Général  
du Trésor et de  
la Comptabilité Publique

